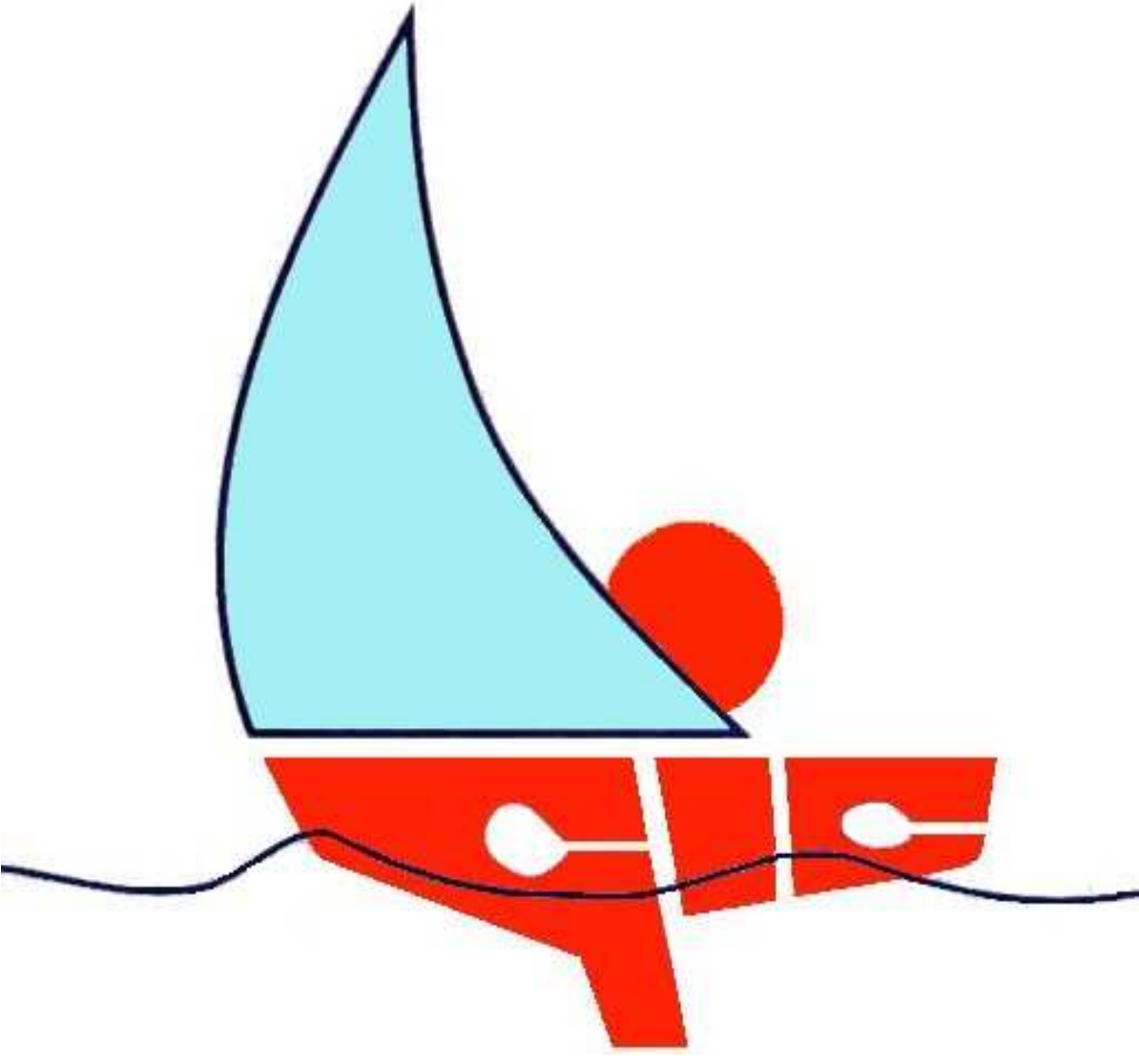
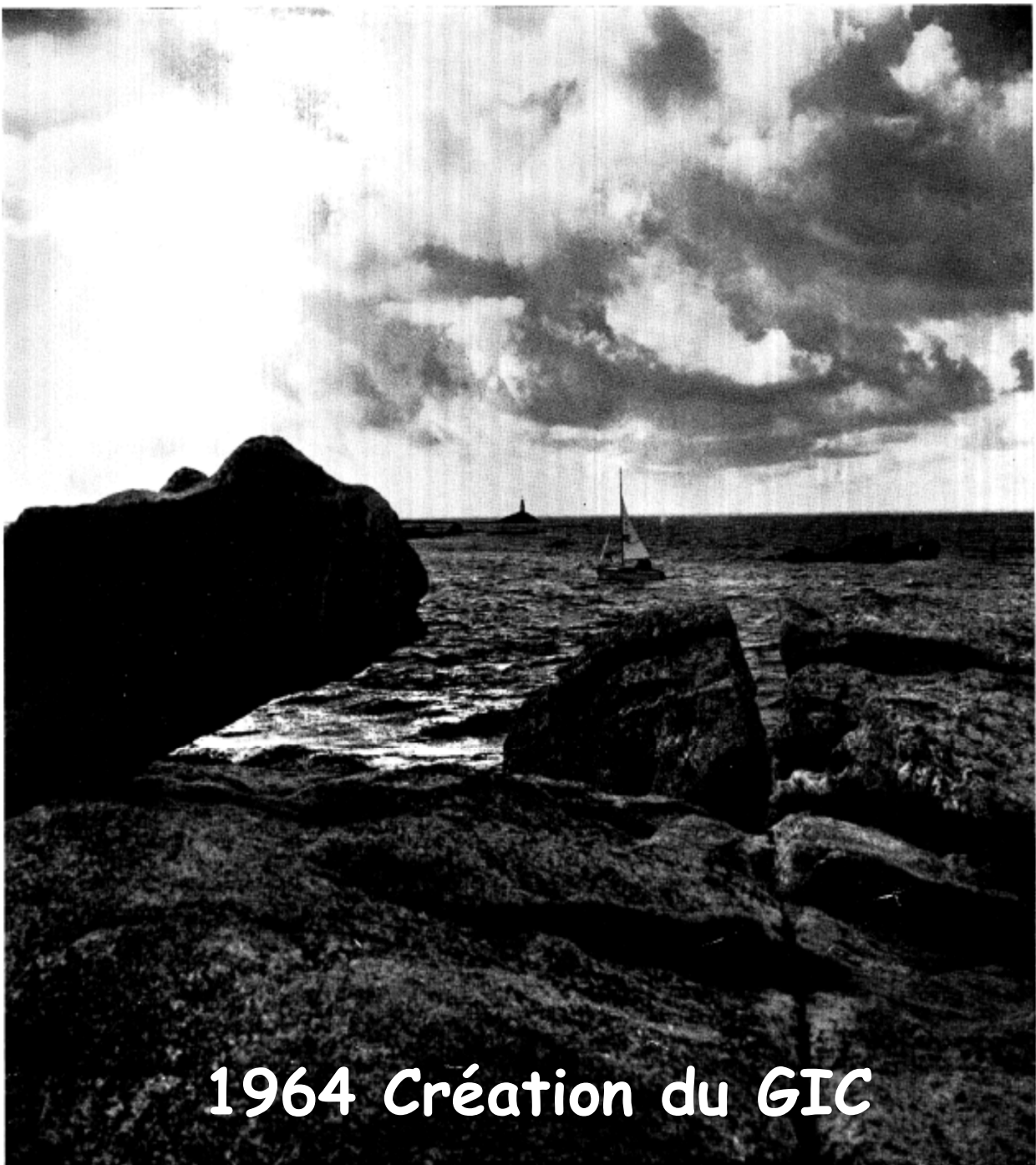




LE GIC DEPUIS SA CREATION ...

GLÉNANS OCTOBRE - NOVEMBRE 1963 BIMESTRIEL 35



1964 Création du GIC

G.I.C. Groupe International de Croisière

APRES les réunions de Penfret, Dinard et Cigogne, le désir de participer à des croisières devait devenir de plus en plus impérieux. Tous ceux que nous avions connus sur les Iles ne rêvaient plus que de partir, « toujours poussés vers de nouveaux rivages » et, restant dans le cadre du C.N.G., de se joindre à un grand Club de croisière.

De nombreuses conversations sur ce problème, il résulta le sentiment très net que cette activité de croisière, suite de la formation reçue aux Iles, ne trouverait pas sa place dans le Centre Nautique des Glénans dont le souci de former les jeunes, ou même les moins jeunes, à la mer restait le souci dominant. Force fut de créer ce Groupe de Croisière à côté du C.N.G., c'est maintenant chose faite et il ne lui reste plus qu'à faire preuve de sa vitalité.

Les atouts sont nombreux pour ce démarrage, l'allant, la volonté de plusieurs chefs de bord qualifiés, deux Frégates, la *Frédole* et la *Sérénus* petites pour cinq ans, sans frais de location, par le C.N.G., le soutien moral du Centre et la possibilité de faire connaître nos activités par le Bulletin.

Ce Groupe International de Croisière se veut, comme le C.N.G., ouvert à tous, sans considération de race ou de religion pour permettre à chacun, en bénéficiant de la formation du caractère que donne la mer, de naviguer aussi bien en course qu'en croisière hauturière ou en pilotage côtier.

Si l'ambition ne connaît pas de limite, la sagesse veut que l'on commence avec des buts limités et précis. Pour la première année, le groupe disposera de deux Frégates dans l'Atlantique et la Manche et d'une bateau loué ou prévu en Méditerranée. Dans la mesure du possible, une ou deux courses-croisières seront faites sur un bateau spécialement affecté.

Les croisières ne seront pas, dans l'esprit du groupe, essentiellement un prolongement de l'enseignement de la voile, même si l'on considère que l'on n'a jamais fini d'apprendre; ce seront des occasions de rencontres amicales au cours de vacances plus ou moins lointaines, librement organisées et poursuivies suivant les goûts et les compétences de chacun, le seul impératif restant le souci de la communauté et particulièrement de l'équipage suivant qui doit avoir son bateau en état, à l'heure dite. Le G.I.C. devra être une communauté de navigateurs mettant en commun des moyens financiers aussi faibles que possible, des moyens moraux considérables, pour naviguer le plus possible.

Cette navigation, si elle se limite pour l'instant à des régions que nous avons tous pratiquées, plus une zone de la Méditerranée, pourra ultérieurement, très vite, se faire dans des régions plus lointaines, de la Scandinavie à la Grèce en passant par Gibraltar, partout où le G.I.C. aura esaimé ses bateaux. Des moyens matériels importants utilisés dans un esprit d'équipe pourront être mis en œuvre.

En pratique, le G.I.C. deviendra vite le débouché des écoles de voile pour tous leurs élèves désireux de continuer et compétents dans l'art de naviguer, sans posséder le goût ou les moyens d'avoir un bateau.

Pour les premières années le G.I.C., soutenu par les Glénans, se recrute toutefois, à 80 %, parmi les membres du C.N.G. formés à la croisière. L'esprit qui nous est cher sera donc conservé sans difficultés. Un conseil provisoire a jeté les bases d'une Association de 1961, c'est-à-dire créée par ses membres. Il appartiendra à tous ceux qui accepteraient de venir aider ce conseil en s'inscrivant au G.I.C., de ratifier l'acte de foi que nous faisons dans l'avenir d'un groupe de croisière.

FONDATEURS / PREMIER BUREAU

Jean-Pierre CHAPPEY	Président
Philippe BERNARDIN	Secrétaire Général
Jean GINOD	Trésorier
Teddy SANDOT	Responsable de la navigation
Gabriel BERTRAND	Responsable du matériel
René ARTHAUD	Bulletin
Tite FOLLEZOU	Secrétaire bénévole

organisme peut, en effet, désirer amasser son bateau sur un plus grand nombre de journées de navigation, tout en faisant profiter les membres du G.I.C. de cette possibilité supplémentaire.

Le bateau navigue alors sous la responsabilité du G.I.C. En particulier, le chef de bord devra être désigné par le bureau. Les conditions de location seront débattues entre le bureau et le propriétaire.

Conseil provisoire
J.-P. CHAPPEY Président
Ph. BERNARDIN Secrétaire Général
A. ROSSET Navigation
J. GINOD Trésorier
G. BERTRAND Armement, matériel

Permanence
Les membres du bureau assureront une permanence au Porton des Glénans, Quai L. Blériot, Paris (16^e) :

les LUNDIS 11, 18, 25 novembre,
2 décembre, de 18 h à 20 h 30;
les SAMEDIS 9, 16, 23, 30 novembre,
7 décembre, 19 h à 20 h.

Courrier et inscriptions
A adresser à
Philippe BERNARDIN
26 Boulevard d'Argenson
NEUILLY-SUR-SEINE (Seine)

Les demandes d'inscription doivent être effectuées avant le 20 novembre, avec quelques détails sur l'expérience et la compétence maritime (voir modèle ci-dessous).

DEMANDE D'INSCRIPTION-TYPE
Voici les renseignements nécessaires :

Renseignements d'identité :
DURAND Alfred — né en 1931
Marié 2 enfants — Agente technique
Domicile : 7, rue de la Tonnelle,
Courbevoie (Seine)
Téléphone : (au bureau DEP 87-74.
Vacances : en août, possibilité juillet.

Expérience nautique :
Stage Ruffres 54 — Croisière côtière en 55
Croisières en 57, 58, 59 —
Second « Serene » en 1961 avec
Michel Dubois. Pas navigué depuis.
J'ai un Vaurien à Villennes.

PROJET DE RÈGLEMENT INTERIEUR

CONDITIONS D'ADMISSION

Le nombre des membres actifs est fixé par le bureau en fonction des capacités d'embarquement assurées en juillet-août.

Pour 1964, ce nombre est fixé à 60. Pendant les premières années, les membres actifs seront choisis pour 80 % au moins parmi les membres du Centre Nautique des Glénans.

Le bureau est seul juge de l'admission des candidatures.

Il est indispensable de justifier d'une certaine compétence de la navigation de plaisance.

DROIT D'ENTREE

Les membres actifs paient à leur admission un droit d'entrée qui est fixé pour 1964 à 100 francs.

COTISATION

Chaque année les membres actifs s'acquittent d'une cotisation qui doit être versée avant le 31 janvier. Pour 1964, la cotisation est fixée à 150 F.

DROITS DES ADHERENTS

Les membres actifs ont le droit d'effectuer une croisière de quinze jours au moins en juillet ou en août sur un des bateaux appartenant au G.I.C. Ils ont, de plus, le droit de participer à des croisières organisées par le groupe, en dehors de cette saison.

CHEFS DE BORD

Les chefs de bord sont élus en priorité. Ils composent leur équipage parmi les membres actifs, en liaison avec le bureau. Ils peuvent le compléter avec des membres temporaires de leur choix, à condition qu'il n'y ait pas de membres actifs désireux de participer à cette croisière.

ORGANISATION DES CROISIÈRES

Le programme des croisières est défini par le Bureau après une réunion des chefs de bord, le plus tôt possible dans la saison, une ébauche devant être au point dès mars. Les desiderata de chacun doivent, dans la mesure du possible, être exprimés dès cette date.

Les programmes doivent s'inspirer de l'esprit dynamique du groupe et l'on peut prévoir des changements d'équipage dans différents ports, des modifications en cascad et des courses croisières. Le bureau juge si les programmes proposés sont rationnels.

PASSATION DES BATEAUX

Les bateaux doivent être remis à l'équipage suivant en état. Il faut prévoir une journée à la fin de chaque croisière pour la mise en ordre du bord.

Les objets perdus ou dérobés doivent être restitués à l'équipage, les réparations effectuées; si cela est impossible, les pertes ou avaries doivent être signalées. À l'issue de leur croisière, les chefs de bord devront faire parvenir au responsable de la navigation un rapport de mer.

CROISIÈRES HORS SAISON

Des croisières doivent être organisées en dehors des mois de juillet et août; ces croisières n'ontent pas le droit aux quinqu jours de navigation, mais peuvent au contraire les protéger ou les précéder. Les équipages de ces croisières peuvent être en grande partie composés de membres temporaires.

MEMBRES TEMPORAIRES

Les membres temporaires sont ceux qui, ne payant ni droit d'entrée, ni cotisation, sont admis par le bureau pour compléter les équipages. Les membres temporaires paient un prix de journée plus élevé, fixé pour 1964 à 20 francs pour les Frégates.

On ne peut rester membre temporaire plus de 2 ans, sauf accord du bureau.

LOCATION A UN PROPRIÉTAIRE

La presque croisière envisage de louer des bateaux. Un propriétaire ou un

1971 Création du GIC-G

1980 Modification de l'accord CNG/GIC-G

1983 Désaccord CNG /GIC-G

1986 Renaissance du GIC

Les présidents

Jean-Pierre CHAPPEY	1964 - 1967
Philippe BERNARDIN	1967 - 1971
Pierre DAUMEZON	1971
Etienne GAGEY	1971
Jean-Paul FIGUIERE	1972 - 1973
Jean-Pierre PARAIRE	1974 - 1976
Jean PIERRARD	1977*
Yannick GEFFRAY	1978 - 1979
Jean-Yves LECOTONNEC	1980 - 1981
Jean-Pierre PARAIRE	1982 - 1983
Günter MAUERHOFFER	1984 - 1985
Antoine CARLIER	1986 - 1987
Jacques HUR	1988 - 1989
Antoine CARLIER	1989 - 1992
Jean HERSCOVICI	1993 - 1998
Antoine CARLIER	2000*
Jean-Pierre PARAIRE	2000 - 2010
Jean HERSCOVICI	2011 - 2013
François ALLARD	2014

* Mutation professionnelle à l'étranger

Les secrétaires et permanents

Tite FOLLEZZOU	1964 - 1966
Monique GUENOT	
Caline BILLERET	
Caroline DAVID	
Elisabeth TRANCART	
Chantal MASSON	1971 - 1977
Sophie FLAHAUT	
Alain LEGUERNE	1971
Jacques VERMOT (secrét. Gén. ^{al})	1971 - 1981
Blandine DEVOUGE	1977 - 1981
Marie-Thérèse MARIGNALE	1977 - 1986
Alain LEGUERNE	1977 - 1981
Jean-Paul FIGUIERE	1982 - 1984
Danielle BIRONNEAU	1988 - 1990
Micheline CHISS	1990 - 1997
Jacqueline LE CONTE	1997 - 2001
Karine SOUVIGNET	2001 - 2005
Yasmina HAMMOUDI	2004 - 2006
Marie-Catherine CARLIER	2006 - 2007
Ana FOLLI	2007 ...